

Département de la Nièvre

Commune de SAINT GERMAIN DES BOIS

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 septembre 2020

L'an deux mil vingt le huit septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DEVOUCOUX Agnès.

Présents : Mme DEVOUCOUX Agnès (Maire), M.MOUSSOT Gérard (Premier Adjoint), Mesdames ANDRIVOT Martine, AKKERMANS Gilbertha , RUE Sylvie, COMTE Nadine et Messieurs BOS Gilbert, NERISSON Fabrice, SEUTIN Alexandre, MASSON Valentin.

Absent excusé : M.FRAU Serge donne Pouvoir à Mme DEVOUCOUX Agnès.

Secrétaire de Séance : Madame COMTE Nadine

Madame le Maire rappelle les mesures de sécurité dans le cadre du dispositif Covid 19 et notamment l'obligation depuis le 20 juillet dernier du port du masque dans les lieux fermés recevant du public.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h35

1) Approbation du dernier conseil municipal :

Les membres du conseil municipal approuvent et signent le compte rendu de la séance du 24 juin 2020.

2) Bail pylône téléphonie mobile :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la séance du 24 juin, elle avait parlé du courrier de Madame la Préfète de la Nièvre en date du 11 juin 2020 et reçu à la mairie le 23 juin, que notre commune a été retenue au titre de l'année 2020 dans le cadre du dispositif de couverture ciblée et a annexé l'arrêté ministériel du 27 mai 2020 validant les sites choisis et notamment la grappe GC_58_012 pour notre commune.

L'opérateur leader désigné est FREE Mobile, représenté par M.SUBTIL.

Un premier rendez-vous a eu lieu à la mairie le 01 juillet en présence de Mme le Maire, M. le Premier Adjoint et des membres du conseil municipal ou deux lieux susceptibles d'accueillir le pylône ont été présentés à M.Subtil. Chemin des morts (La croix) ou Chemin des plantes (Les Echards) au hameau de Cervenon.

Suite à cette rencontre, M.Subtil a fait part à Mme le Maire que l'endroit choisi par FREE est la parcelle B 800, (Les Echards), parcelle 4C en ce qui concerne les bois communaux.

Une réunion de chantier a eu lieu le mardi 18 août, tous les travaux nécessaires pour l'installation du relais sont pris en charge par l'opérateur.

Il s'agit d'une antenne relais de 42m de hauteur, elle apportera les services 3G et 4G. Cette installation en <<ransharing>> (partage des infrastructures actives) permettra aux services 3G et 4G des 3 autres opérateurs d'être implantés sur cette antenne. (ORANGE, SFR, BOUYGUES).

L'antenne relais permettra une couverture réseau des hameaux de Cervenon et du Bourg.

Début des travaux (prévisionnel) Avril 2021

Mise en service (prévisionnel) Juillet 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le conseil municipal

-donne son accord pour la signature d'un Bail de 12 ans entre la commune et la société FREE MOBILE. Le loyer est fixé à 500 euros/an, indexé sur l'IRL, indice publié par l'INSEE. Le point de départ est le démarrage des travaux.

-Autorise Madame le Maire à signer le Bail et les documents relatifs à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant.

Un dossier information pour les habitants est consultable en mairie.

3) ONF (Coupe exercice 2020)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ONF demande le martelage de la parcelle 4C au titre de l'exercice 2020, et décide la mise en vente <<en bloc et sur pied>> des futaies martelées lors des adjudications ONF de l'année 2020.

Au profit de l'affouage la délivrance du taillis et des petites futaies pour l'ouverture de cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 8C et 9C.

La délivrance des houppiers de la parcelle 4C ; les délais d'exploitation des bois délivrés : fin abattage 30 avril 2022 et fin de débardage 31 octobre 2022.

Le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage en section de Cervenon et Thurigny seront placés sous la responsabilité des garants suivants : Messieurs BOS, MOUSSOT, NERISSON, MASSON .

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette coupe exercice 2020.

-M. Moussot propose une augmentation du prix des affouages est de faire passer le montant de ceux-ci de 20 à 30 euros le prix unitaire de l'affouage.

M. Masson dénonce un pourcentage d'augmentation trop important et propose 25 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal décide que le montant des affouages soit à 25 euros la part d'affouage.

4) DCE (Chapelle de Cervenon)

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise AMARO a effectué les travaux de rénovation de la toiture de la chapelle de Cervenon au mois de juillet dernier.

Après paiement de la facture, il faut prendre une délibération pour débloquer les DCE 2018 2019. La DCE 2017 est caduc cause du retard pris par l'entreprise qui devait intervenir fin 2019 et qui n'a pas pu pour cause de maladie. (Deux ans pour débloquer).

Cette opération se trouvant dans les restes à réaliser, Madame le Maire va faire valoir auprès du conseil départemental que l'entreprise AMARO n'a pas pu réaliser les travaux pour cause de maladie afin d'obtenir le déblocage. (Voir annexe)

A l'unanimité le conseil municipal demande le déblocage des Dotations Cantonales d'Equipements 2018 et 2019 pour les montants de 3875 euros et 3436 euros.

5) Projet Eolien

Madame le Maire informe et présente le projet éolien Fleur du Nivernais prévu sur les communes de Tannay, Talon et Saint Germain Des Bois. Par 9 voix Contre et 2 Abstentions, le conseil municipal refuse le projet.

6) Participation financière construction SDIS Tannay

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Tannay sollicite une aide financière de 6,30 euros par habitant pour des travaux de réhabilitations et d'extension du centre de secours. Source INSEE du 01 janvier 2019, notre commune compte 115 habitants. Le conseil municipal par 10 voix POUR et une Abstention décide d'accorder cette participation pour un montant total de 724,50 euros.

7) Demande de subvention Générations Mouvement (Les Aînés ruraux) Tannay .

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de M.Maurice LEYGLENE, Président de Génération Mouvement lui expliquant les difficultés rencontrées par le club. Afin de pérenniser le club, une subvention la plus petite soit elle est demandée aux 25 communes concernées par les adhérents.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention pour un montant de 50 euros.

-Questions Diverses :

-Monsieur le Député est venu rencontrer le nouveau conseil municipal le jeudi 06 août dernier. Divers points ont été abordés.

-Monsieur Gallois Alain et Mme FRAISE Nelly (ENEDIS) sont venus à la rencontre des élus le jeudi 20 août dernier. Le sujet principal abordé était tout ce qui concerne le compteur LINKY .

- Le mur à Thurigny est en cours de réfection.

- L'architecte M .BURI est en attente des devis qu'il a demandés pour la réfection du clocher de l'église.

-Afin d'être en conformité avec le SDIS, il faudra obligatoirement signaler les points incendie. M.NERRISSON se charge d'installer cette signalisation.

- Suite à la coupure générale du téléphone au hameau de Cervenon (19 août), il est fort déplorable même scandaleux qu'il fallait attendre le 09 septembre pour le rétablissement des lignes.

A ce jour deux personnes n'ont toujours pas de téléphone, a priori le câble coupé n'est pas en cause. Orange restait injoignable tant que le câble n'était pas réparé ; Inadmissible !! La municipalité remercie l'assistant du Député qui a pu obtenir l'intervention d'un technicien pour un raccordement provisoire le 28 août ! Suite à l'appelle de Mme le Maire qui a pris ses responsabilités qui sont les siennes de faire déterrer le câble par M.SEUTIN Christian pour localiser l'endroit de la coupure et ainsi éviter des travaux de fouille qui auraient duré plusieurs jours. En effet M. SEUTIN a occasionné la coupure du câble par inadvertance et ignorant la présence du câble en bordure de sa propriété.

-Il est aussi scandaleux qu'une fuite de canalisation d'eau qui se produit le samedi 5 septembre le matin avec un fort débit ne soit réparée que le lundi 7 en fin de matinée, alors

que bien même, nous devons respecter l'Arrêté concernant la restriction de l'usage de l'eau et que notre commune est en seuil Niveau Crise.

Madame le Maire a informé les services de l'état de ces deux incidents et va demander aux sénateurs Mme SOLLOGOUB et M.JOLY d'intervenir auprès des Ministres concernés afin qu'eux aussi assurent leurs responsabilités.

-La commune remercie Messieurs BOS Gilbert, SEUTIN Alexandre, MASSON Valentin, PEIGNOT François et DEVOUCOUX Frédéric qui par chacune de leurs participations ont permis la construction du mur (rue de Chailloux) à Cervenon et ainsi pu faire économiser à la commune une forte dépense en évitant l'intervention d'une entreprise.

La commune remercie également Mme ANDRIVOT Madeleine pour la mise à disposition de son terrain et hangar pour le stockage des matériaux et pour la fourniture de l'eau pour la fabrication du ciment.

-La commune remercie aussi M.THOREZ Yves pour la fourniture de l'électricité à l'entreprise AMARO lors de la réfection de la toiture de la chapelle de Cervenon.

L'ordre du jour étant étudié, les questions diverses épuisées, la séance est levée à 21h35.

M. SEUTIN a formulé à Mme le Maire qu'il présente ses plus sincères excuses aux habitants de Cervenon et a parfaitement conscience des conséquences qui auraient pu être très grave.

**Le Maire,
DEVOUCOUX Agnès**

